

Énergie NB Power

Bienvenue et merci de participer à Mon ÉnerPilote!

Entre le 1er décembre 2026 et le 31 mars 2027, il se peut que l'on vous demande de réduire ou de reporter temporairement une partie de votre consommation d'électricité pendant un maximum de 12 événements prévus.

Le présent guide explique à quoi vous attendre, comment participer et ce que vous devez faire pour recevoir l'incitatif de 100 $ à la fin du projet pilote.

APERÇU DU PROJET PILOTE



— Dates du projet pilote —

Du 1er décembre 2026 au 31 mars 2027

— Jours et heures des événements —

Les matins de jours ouvrables de 7 h à 9 h

— Nombre d'événements —

Jusqu'à 12 événements pourraient être déclenchés. Il pourrait y en avoir moins, selon les besoins du réseau électrique, les conditions météorologiques et d'autres facteurs.



— Avis préalable à l'événement —

Vous recevrez un avis au plus tard à midi le jour ouvrable précédent. Si un événement est prévu un lundi, vous recevrez l'avis au plus tard à midi le vendredi précédent.

— Ce que vous devrez faire —

Pendant chaque événement, choisissez une ou plusieurs façons sécuritaires et pratiques de réduire ou de reporter temporairement une partie de votre consommation d'électricité.



— Incitatif —

Les participants qui satisfont aux exigences du projet pilote recevront 100 $ par virement électronique.

LORSQU'UN ÉVÉNEMENT EST DÉCLENCHÉ

Avant l'événement

Nous vous enverrons un avis indiquant la date, l'heure et les mesures suggérées pour l'événement. Réfléchissez aux mesures qui pourraient convenir à votre ménage et discutez-en avec les autres membres de votre foyer.

Pendant l'événement

De 7 h à 9 h, faites un effort pour réduire ou reporter temporairement une partie de votre consommation d'électricité.

Par exemple, vous pourriez :

- Ajuster légèrement les réglages de votre thermostat si cela est sécuritaire et confortable
- Éviter d'utiliser de l'eau chaude de 7 h à 9 h (douches, bains et d'autres activités nécessitant de l'eau chaude).
- Reporter la lessive ou l'utilisation du lave-vaisselle
- Reporter la recharge de votre véhicule électrique (le cas échéant)



Il n'y a aucune réduction minimale de consommation d'électricité à atteindre. Nous encourageons les participants à choisir un ou plusieurs moyens de réduction sécuritaires qui conviennent à leur ménage pendant chaque événement. Chaque effort compte.

Ne prenez jamais de mesure qui pourrait nuire à votre santé, à votre sécurité ou aux besoins essentiels de votre ménage.

Sondages et rétroaction

Pendant le projet pilote, vous recevrez :

- Un sondage à mi-parcours
- Un sondage final après la fin du projet pilote

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Vos commentaires honnêtes sont importants.

Les petits efforts, les défis rencontrés et les raisons pour lesquelles vous n'avez pas pu participer nous aideront à comprendre ce qui fonctionne et ce qui pourrait devoir être amélioré à l'avenir.

Admissibilité à l'incitatif de 100 $

Pour être admissible à l'incitatif de 100 $, vous devez :

- Rester inscrit pendant toute la durée du projet pilote
- Continuer de respecter les conditions d'admissibilité du projet pilote
- Participer à au moins 80 % des événements déclenchés*
- Participer au sondage à mi-parcours et au sondage final

Si vous êtes admissible, l'incitatif de 100 $ sera envoyé par virement électronique à l'adresse courriel fournie au moment de l'inscription.

*Le nombre total d'événements dépendra des besoins du réseau électrique. Énergie NB confirmera le nombre requis après la fin du projet pilote.

Comment les résultats seront-ils mesurés

Énergie NB utilisera les données du compteur intelligent afin de comparer la consommation d'électricité de votre ménage pendant l'événement à sa consommation habituelle durant des périodes semblables.

Cela nous aidera à déterminer si la consommation d'électricité de votre ménage a changé et à évaluer les résultats globaux du projet pilote.

Vous n'avez pas besoin d'atteindre une réduction minimale de consommation pour que votre effort soit considéré comme une participation.

Vos renseignements et la protection de votre vie privée

Vos renseignements, y compris les données de votre compteur intelligent, sont traités de façon sécuritaire et conformément aux politiques d'entreprise d'Énergie NB, à notre Code d'éthique et à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée de la province du Nouveau-Brunswick*.

En savoir plus : energienb.com/confidentialite

QUESTIONS OU CHANGEMENTS?

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS SI VOUS :

- Avez des questions au sujet du projet pilote
- Devez mettre à jour les renseignements de votre compte
- Déménagez ou apportez des changements à votre compte
- Souhaitez vous retirer du projet pilote

myenergy@nbpower.com
1-800-663-6272 (appuyez sur 5)

Énergie NB Power

Qu'est-ce que la période de pointe ?

La période de pointe est une période où de nombreuses personnes consomment de l'électricité en même temps. Réduire sa consommation d'électricité pendant les périodes de pointe aide à gérer les coûts et à garantir la fiabilité du réseau.

FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

À PROPOS DE MON ÉNERPILOTE

Pourquoi Énergie NB offre-t-elle Mon ÉnerPilote?

Mon ÉnerPilote vise à découvrir comment les clients peuvent aider à réduire la pression sur le réseau électrique et à gérer les coûts pour tout le monde.

À certains moments, la consommation d'électricité au Nouveau-Brunswick est beaucoup plus élevée que la normale. Ces périodes de forte demande d'électricité, parfois appelées périodes de pointe, peuvent exercer une pression supplémentaire sur le réseau électrique.

Ce projet pilote nous permettra d'identifier les moyens simples qui fonctionnent le mieux. L'objectif est d'offrir aux clients des programmes aussi pratiques et avantageux que possible. Ce que nous apprendrons nous aidera à élaborer des programmes qui favorisent la fiabilité, l'efficacité et l'abordabilité du réseau électrique au Nouveau-Brunswick.

Qu'est-ce que la demande d'électricité?

La demande d'électricité correspond à la quantité d'électricité consommée à un moment donné dans l'ensemble de la province.

La demande varie au cours de la journée et de l'année. Elle est généralement la plus élevée les froids matins d'hiver, lorsque de nombreuses personnes chauffent leur maison, préparent le déjeuner et se préparent pour la journée en même temps, ce qui crée une forte demande sur le réseau électrique.

Qu'est-ce que la gestion de la demande?

La gestion de la demande est une façon pour les clients d'aider à réduire la pression sur le réseau électrique pendant les périodes de forte demande.

Les clients sont invités à réduire ou à reporter temporairement une partie de leur consommation d'électricité. Par exemple, ils peuvent ajuster les réglages de leur thermostat, reporter l'utilisation d'appareils électroménagers importants ou prendre d'autres mesures simples d'économie d'énergie.

Lorsque de nombreux clients participent, ces mesures peuvent contribuer à réduire la demande d'électricité et à soutenir un réseau électrique plus efficace et plus fiable.

Pourquoi devrais-je participer?

En participant, vous pouvez :

- Recevoir un incitatif de 100 $ si vous satisfaites aux exigences du projet pilote
- Apprendre des moyens simples de gestion de consommation d'électricité en périodes de pointe
- Contribuer à l'élaboration des futurs programmes pour qu'ils soient pratiques et avantageux pour les clients
- Contribuer à la fiabilité et à l'efficacité du réseau du Nouveau-Brunswick

Mon ÉnerPilote introduit-il la tarification selon l'heure de consommation?

Non. Mon ÉnerPilote n'introduit pas la tarification selon l'heure de consommation et ne modifie pas la façon dont les participants sont facturés pour leur consommation d'électricité.

Le projet pilote est une initiative d'apprentissage précoce qui pourrait contribuer à orienter l'élaboration de futurs programmes énergétiques et options tarifaires destinés aux clients. Énergie NB prévoit mettre en place une structure tarifaire facultative selon l'heure de consommation en 2028.

Ai-je besoin d'un thermostat intelligent ou d'un équipement spécial?

Non. Aucun équipement spécial n'est requis pour participer. Vous pouvez utiliser de la technologie que vous possédez déjà, comme un thermostat intelligent, mais ce n'est pas obligatoire.

Pourquoi faut-il une année de données de compteur intelligent?

Énergie NB comparera la consommation d'électricité de votre ménage pendant les événements de gestion de la demande à sa consommation habituelle durant des périodes semblables. Le fait d'avoir au moins une année de données de compteur intelligent nous aide à mesurer avec précision les changements de consommation d'électricité et à évaluer les résultats du projet pilote.

PARTICIPATION AUX ÉVÉNEMENTS

Comment recevrai-je les avis ?

Vous recevrez des avis par courriel. Au moment de votre inscription, vous pourrez nous indiquer si vous souhaitez recevoir des messages texte dès que cette option sera disponible.

Énergie NB contrôlera-t-elle mon thermostat ou mes appareils électroménagers?

Non. Dans le cadre de ce projet pilote, Énergie NB ne contrôlera pas votre thermostat, vos appareils électroménagers, ni aucun autre équipement.

INCITATIF ET FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

Vais-je faire des économies sur ma facture d'électricité?

Mon ÉnerPilote ne modifie ni votre tarif d'électricité ni la façon dont votre consommation d'électricité est facturée. Réduire ou reporter une partie de votre consommation d'électricité pendant un événement ne garantit pas des économies sur votre facture d'électricité.

Y a-t-il des frais pour participer?

Non. La participation à Mon ÉnerPilote est gratuite.

Comment et quand recevrai-je l'incitatif de 100 $?

Si vous êtes admissible, vous recevrez votre incitatif de 100 $ par virement électronique à l'adresse courriel fournie au moment de votre inscription. Les participants admissibles recevront leur incitatif après la fin du projet pilote et la vérification des exigences de participation.

RENSEIGNEMENTS ET SOUTIEN

Quels renseignements Énergie NB utilisera-t-elle?

Énergie NB utilisera les renseignements fournis lors de l'inscription, les renseignements pertinents relatifs à votre compte ainsi que les données de votre compteur intelligent pour administrer et évaluer Mon ÉnerPilote.

Ces renseignements serviront à confirmer votre admissibilité; communiquer avec les participants; mesurer les changements de consommation d'électricité; verser les incitatifs; évaluer les résultats du projet pilote.

Tous les renseignements seront utilisés conformément aux politiques d'Énergie NB et aux exigences en matière de protection de la vie privée.

Que dois-je faire si les renseignements de mon compte ou mes coordonnées changent?

Veuillez aviser Énergie NB dès que possible dans les situations suivantes :

- Vous déménagez;
- Les renseignements associés à votre compte changent;
- Votre adresse courriel change;
- Votre numéro de téléphone change.

Cela nous aidera à nous assurer que vous continuez à recevoir les communications du projet pilote et, si vous êtes admissible, votre incitatif.

Plus d'une personne par ménage peut-elle participer?

Non. Une seule personne par ménage peut s'inscrire à Mon ÉnerPilote.

Puis-je me retirer du projet pilote?

Oui. La participation est volontaire et les participants peuvent se retirer du projet pilote à tout moment. Des renseignements supplémentaires sont fournis dans les modalités du programme.

Merci de nous aider à apprendre.



Énergie NB Power